REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 AVRIL 2017 A 20 HEURES 30

PRESENTS : Jean-Marie IPUTCHA, Eric LAVIGNE, Sylvie GUILCOU, Michel EZCURRA, Virginie ARHANCET, Gérard BRUAT, Louis BONNAUD-DELAMARE, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Françoise ELIZALDE, Sophie FREGONESE, Panpi DIRASSAR, Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Kattin DOYHARCABAL, Jean-Marc LABISTE.

Ayant donné procuration :
Jean-Paul NOTON à Jean-Marie IPUTCHA, Pantxika MACHICOTE à Françoise ELIZALDE, Maite ETCHELECU à Sylvie GUILÇOU.

Madame ARHANCET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente et le soumet au vote. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour.
Monsieur le Maire débute ensuite les points de l'ordre du jour.

****

1 – Budget Communal et budgets annexes – Vote des comptes administratifs 2016.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exécution de l'exercice 2016 qui sont les suivants pour :

- **Le Budget Construction et Vente de Caveaux**

Section d'Exploitation

Dépenses	Recettes
215 751,40 €	215 751,40 €
Résultat	**0**

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
198 432,06 €	198 432,06 €
Résultat	**0**

Résultat de clôture = 0

.../...

- **Le Budget Caisse des Ecoles**

Section de Fonctionnement

- Dépenses :	15 527,47 €
- Recettes :	15 600 €
Résultat 2016 :	72,53 €
Résultat reporté :	94,54 €

Résultat global de clôture = 167,07 €

- **Le Budget Eau et Assainissement**

Section d'Exploitation

Dépenses	Recettes
146 820,69 €	261 963,12 €
Excédent	**115 142,43 €**

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
110 027,21 €	153 557,21 €
Excédent	**43 530 €**

Résultat de l'exercice : 158 672,43 €
Résultat reporté : 655 025,12 €

Résultat de clôture : 813 697,55 €

- **Le Budget Communal**

Section de Fonctionnement

Dépenses	Recettes
1 095 550,36 €	1 478 754,71 €
	Excédent : 381 204,35 €

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
1 844 722,01 €	1 519 693,43 €
Déficit : 325 028,58 €	

Résultat de l'exercice : 56 175,77 €
Résultat reporté : 121 833,25 €

Résultat global de clôture : 178 009,02 €

.../...

- Après avoir présenté ces chiffres, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Eric LAVIGNE, premier adjoint et quitte la salle.
- Monsieur LAVIGNE demande au Conseil de se prononcer sur ces chiffres et les résultats qui lui ont été présentés.
- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, approuve ces résultats et adopte le compte administratif de 2016.

Adopté à l'unanimité des exprimés (Abstentions : Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Jean-Pierre DIRASSAR, Kattin DOYHARÇABAL).

Monsieur IPUTCHA rentre dans la salle et reprend sa place au sein du Conseil.

2 – Budget Communal et budgets annexes. Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent : les titres définitifs des créances à recouvrer ; les bordereaux de titres de recettes ; les bordereaux de mandats ; les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour le budget principal, les budgets annexes à caractère administratif et ceux à caractère industriel et commercial, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, du Passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2016,
- Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des exprimés (Abstentions : Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Jean-Pierre DIRASSAR, Kattin DOYHARÇABAL).

3 - Commune d'ESPELETTE. Affectation des résultats de l'exercice 2016.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, **le Conseil Municipal** décide que les résultats seront reportés comme suit au budget primitif pour 2017 :

- l'excédent de fonctionnement de 381 204,35 € sera affecté au financement de la section d'investissement et inscrit au compte 1068 ;
- le déficit d'investissement de 203 195,33 € sera reporté au compte 001 du budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité des exprimés (Abstentions : Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Jean-Pierre DIRASSAR, Kattin DOYHARÇABAL).

.../...

4 - Budget Eau et Assainissement – Affectation des résultats de l'exercice 2016.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Le Conseil Municipal décide que les résultats seront reportés comme suit au budget primitif pour 2017 :

- l'excédent d'exploitation de 342 732,04 € sera inscrit au compte 002.
- L'excédent d'investissement de 470 965,51 € sera inscrit au compte 001 du budget primitif pour 2017.

Adopté à l'unanimité des exprimés (Abstentions : Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Jean-Pierre DIRASSAR, Kattin DOYHARÇABAL).

5 - Vote des taux de contributions directes.

Monsieur LAVIGNE présente au Conseil le pacte fiscal et financier adopté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
Monsieur LAVIGNE précise que dû au passage à l'EPCI, il y a eu une harmonisation des taux. La nouvelle EPCI a augmenté tous les taux par rapport à Errobi.
Pour qu'il n'y ait pas d'impact, l'EPCI a demandé aux communes de descendre ses taux afin de garder une somme des taux communaux x EPCI constante.
Il précise que la discussion s'est faite en commission finances.
→ Pour les ménages 0 changement mais pour la commune cela entraîne une perte de recettes d'environ 12 000 € mais comme l'EPCI a augmenté ses taux, il gagne cette somme qu'il nous réverse sous forme de compensation.
Monsieur le Maire : les ezpeletars paieront les mêmes impôts sauf augmentation normale des bases.

Au vu de ce pacte et des objectifs de neutralité fiscale et budgétaire qu'il propose, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour 2017 comme suit :

Taxe	Bases notifiées pour 2017	Taux	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	2 631 000	7,27 %	191 274 €
Taxe Foncière Bâti	1 869 000	8,32 %	155 501 €
Taxe Foncière Non Bâti	49 400	21,62 %	10 680 €
TOTAL			**357 455 €**

Adopté à l'unanimité

.../...

6 – Budget Communal et budgets annexes : Vote des Budgets Primitifs 2017

Monsieur LAVIGNE présente les différents budgets :

- **Construction et vente de caveau**

Travaux terminés donc nous serons sur la gestion de stock.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif pour 2017 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 484 837 €
- Section d'investissement : 484 836 €

- **Caisse des Ecoles**

Monsieur LAVIGNE présente aussi ce qui a été décidé en commission finances concernant le forfait communal. Il précise pourquoi une baisse de la somme de dotation au privé ? Tout simplement, c'est le fait que la commune ne prendra pas en compte les enfants domiciliés hors commune.

Monsieur DIRASSAR : Pour le calcul des dotations scolaires, a-t-on pris en compte les enfants domiciliés hors Espelette ?

Monsieur LAVIGNE : oui, mais il y en a très peu, c'était des enfants inscrits il y a déjà longtemps. Depuis ces dernières années, pas d'inscription hors Espelette.

Ce budget, qui ne comporte qu'une seule section budgétaire s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement** : **16 750 €**

- **Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif pour 2017 qui s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation : 574 022 €
- Section d'investissement : 1 100 987 €

Monsieur HARGAIN : Mini pelle pourquoi sur le budget eau.

Monsieur LAVIGNE : Car sur ce budget il y a des crédits et donc il vaut mieux prendre là que sur le budget communal.

Monsieur le Maire : Nous avons déjà évité 2 grosses factures concernant des fuites d'eau sur des tuyaux bouchés. En effet, grâce à cette mini pelle, nous avons pu réparer une très grosse fuite au niveau de l'école publique (4 jours de travail) et aussi, ce matin les WC du parking Mendicoaga étaient bouchés au niveau des tuyaux d'évacuation.

- **Budget Communal**

- Section de Fonctionnement : 1 326 240 €
- Section d'Investissement : 2 206 096 €

Section Fonctionnement

Question sur les attributions de subvention aux associations :

Madame DOYHARÇABAL : Ezpeletan Kantuz n'ont rien cette année ?

Madame ARHANCET : Ils n'ont pas fait la demande, l'année passée, c'était une subvention exceptionnelle. Nous les avons reçus et ils ne veulent pas de subvention mais pouvoir bénéficier du patronage pour leurs concerts et répétitions.

Monsieur DIRASSAR : Ziripot, c'est le Gaztetxe, ils ont déjà un local non ? Ils demandent un autre ?

Monsieur LAVIGNE : Oui mais ils souhaitaient un local plus spacieux pour faire leurs activités et comme on ne peut pas, on leur a donné un petit quelque chose.

…/…

Monsieur DIRASSAR : Taxe additionnelle normalement imputée à la commune alors que la taxe de séjour est impactée à l'EPCI, ce n'est pas normal !
Monsieur LAVIGNE : C'est quelque chose qui va être statué à la CLECT car ce n'est pas logique. Des réunions seront prévues pour traiter ce sujet.

Section Investissement
Monsieur HARGAIN : Fonds de concours pour la Maison du Piment + cimetière 178 2878 €. Le delta où est-il ?
Monsieur LAVIGNE : Une partie Gendarmerie, Gazitegia et l'autre maison Etchegaray.

Après en avoir largement délibéré, **le Conseil Municipal** adopte les différents budgets primitifs de l'exercice 2017.
Adopté à l'unanimité des exprimés (Abstentions : Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Jean-Pierre DIRASSAR, Kattin DOYHARÇABAL).

7 – Indemnités Maire et Adjoints

Suite à la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, il convient de fixer à nouveau les indemnités de fonction des élus.
Le Conseil Municipal décide que ces indemnités seront fixées comme suit :

- Indemnité de fonction du maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Indemnité de fonction de chaque adjoint : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil arrête les tableaux ci-annexés et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre ces dispositions.

Indemnités du Maire et des Adjoints

Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser.

	Taux maximal en % de l'indice terminal brut	Valeur de l'indemnité Annuelle brut	Indemnité Totale
Maire	43 %	19 972,56 €	19 972,56 €
Adjoint	16,5 %	7 663,92 €	38 319,60 €
Montant de l'enveloppe maximale			**58 292,16 €**

Indemnités votées par le Conseil Municipal

	Taux vote par le Conseil Municipal	Montant de l'indemnité annuelle
Maire	43 %	19 972,56 €
1er adjoint	16,5 %	7 663,92 €
2ème adjoint	16,5 %	7 663,92 €
3ème adjoint	16,5 %	7 663,92 €
4ème adjoint	16,5 %	7 663,92 €
5ème adjoint	16,5 %	7 663,92 €
Montant global des indemnités allouées		**58 292,16 €**

Adopté par 15 voix pour et 4 contre (Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Jean-Pierre DIRASSAR, Kattin DOYHARÇABAL).

.../...

8 - Extension du réseau collectif d'assainissement Quartier Etxettipia. Demande d'aide financière.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement dans le Quartier Etxettipia.
Ces travaux sont estimés à 299 200 € H.T. auxquels s'ajoutent des frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 13 500 € H.T.
Il demande ensuite au Conseil de se prononcer sur cette opération qui pourrait être aidée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le projet de travaux tel qu'il lui a été présenté,
- Vu que ces travaux étaient déjà prévus dans les zonages d'assainissement approuvés en 2002 et en 2014,

Approuve cette opération,
Sollicite l'aide la plus élevée possible de l'Agence Adour Garonne et du Département pour permettre à la Commune de mener à bien ces travaux,
Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous documents nécessaires à l'obtention des financements et à la mise en œuvre de cette opération.

Adopté à l'unanimité

9 - Attribution de subvention. Signature de conventions avec l'Association Ttipien Etxea-Farandole.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un projet de convention établi conformément à la réglementation avec une association qui perçoit plus de 23 000 € de subvention de la Commune.
Il demande ensuite au Conseil de se prononcer sur ces documents et de l'autoriser à les signer.

Après en avoir largement délibéré, **le Conseil Municipal**,

- Approuve le projet de convention à mettre en place avec l'Association Ttipien Etxea-Farandole à laquelle il a été décidé d'accorder plus de 23 000 € de subvention,
- Charge Monsieur le Maire de la signer pour le compte de la Commune.

Adopté à l'unanimité

10 - Création d'une régie de recettes pour la location du Gîte Bakeanea.

Monsieur Eric LAVIGNE, adjoint délégué aux finances, indique que la gestion du Gîte Bakeanea jusque-là confiée par convention à l'Office de Tourisme est revenue à la Commune depuis le 1er Janvier 2017.
Il propose donc au Conseil de créer une régie de recettes pour permettre l'encaissement des produits de la location du gîte précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré :

- Vu la nécessité de faire fonctionner le gîte d'hébergement Bakeanea qui accueille notamment les pèlerins du chemin de St Jacques de Compostelle,

Fixe le tarif de location à 15 € par jour et par personne,
Charge Monsieur le Maire, après avis du comptable du Trésor, à prendre les arrêtés nécessaires à l'institution de la régie et à la nomination du régisseur et du (des) mandataire(s).

Adopté à l'unanimité

.../...

11 - Schéma directeur Eau Potable. Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un schéma directeur d'eau potable dont le coût est estimé à 30 000 € H.T.
Il demande au Conseil de se prononcer sur ce projet qui est susceptible d'être aidé par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré :

- Vu que la Commune ne dispose pas d'un schéma directeur d'eau potable,

Approuve le projet tel qu'il lui a été présenté et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental pour lui permettre de financer l'étude du schéma directeur d'eau potable.
Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet et solliciter les financements.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, la réunion se termine à 22 heures 23.

Fait et affiché à ESPELETTE, le 14 Avril 2017
Le Maire,